

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.199

Salle de spectacles
" La NEF " -
délégation du
service public des
musiques actuelles
et amplifiées :
rapport annuel du
délégué -
Association DINGO
: saison 2004 - 2005

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean- Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELSRapporteur : **Monsieur BRONCY****SALLE DE SPECTACLES " LA NEF " - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES MUSIQUES
ACTUELLES ET AMPLIFIEES : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - ASSOCIATION DINGO :
SAISON 2004 - 2005**

Par délibération n° 395 du 20 décembre 2001, a été confiée à l'association « Dingo » la gestion du service public de la salle de spectacles « La Nef - musiques actuelles et/ou amplifiées » et approuvée la convention de délégation passée avec ladite association pour une durée de 56 mois, soit du 1^{er} janvier 2002 au 31 août 2006.

Cette convention prévoit la présentation d'un rapport annuel d'exécution.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 30 mai 2006,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 14 juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel – 2004/2005 de l'association DINGO.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

05 juillet 2006

Affiché le :

06 juillet 2006